

COMITE ROMAND CONTRE LA LOI  
FEDERALE SUR L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE

P.AD. CASE POSTALE 173

1001 LAUSANNE

LAUSANNE, LE 13 mai 1976 D/mb

Article No 11

La théorie et la pratique

L'Institut d'éthique sociale de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse a publié récemment un rapport intitulé "Aménager le territoire : l'affaire de tous". Il s'agit, on l'a bien compris, d'expliquer aux fidèles pourquoi voter en faveur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, soumise, le 13 juin prochain, au référendum populaire.

Tout naturellement, les auteurs du rapport prennent le sujet de très haut. Que la loi fédérale porte un coup sensible à notre équilibre constitutionnel fédéraliste ne les intéresse guère; que la loi fédérale prescrive des mesures financières impossibles à réaliser dans l'état actuel de nos caisses ne les émeut point. Ce qui compte, c'est d'aménager la Terre à la gloire du Seigneur et d'abord de porter un coup sensible au droit de propriété.

Parmi les mesures que préconisent nos auteurs, on notera "l'extension aux zones de détente, par exemple aux rives des lacs et des rivières, du droit d'accès du public que l'article 699 du Code civil prescrit pour les forêts et pâturages". Relevons en passant qu'il s'agit d'un exemple et que ce droit pourrait bien être étendu encore. C'est une idée valable sur le plan "éthico-social" ou du point de vue "sociétal" ainsi que s'expriment nos auteurs dans leur nouveaupatois de Canaan. Soucieux de réalisme, ils ajoutent que cet accès aux propriétés doit se faire "à condition bien sûr que leur intégrité soit respectée".

Bien sûr ! Mais il y a loin de la coupe aux lèvres. Les voeux pies des intellectuels de l'Institut d'éthique sociale nous ont remis en mémoire un cas pratique vécu par un agriculteur. Ce paysan, que le journal "Pays vaudois" nous assure être "dynamique, très ouvert et proche des citadins" s'était fait un plaisir de mettre son grand domaine à la disposition des personnes avides d'espaces verts et de bon air. Il s'est bientôt trouvé envahi par des ostrogoths sans scrupule qui ne respectent pas les interdictions de circuler qu'il a imposées. Cet homme patient se contente de demander à ceux qui violent des règles élémentaires une participation à ses frais. Entendu par un journaliste de la "Suisse", il a déclaré : "J'ai été patient durant des années et pourtant on a saccagé mes plantations de sapins, on m'a coupé des arbres, on a volé des volailles dans mes poulaillers, on a bloqué mes chars de foin, on a piétiné mes récoltes, on s'est couché dans mes blés au mois de mai lorsqu'ils avaient 30 cm. de haut. J'ai été insulté sur mes propriétés. Je suis toujours resté calme

et je n'ai jamais fait de mal à personne, mais que les gens de la ville, qui ont tant besoin de la nature, commencent à la respecter. Je suis le plus heureux des hommes lorsque des gens qui ne peuvent approcher la terre viennent pour quelques heures sur mes domaines, mais qu'ils comprennent que ces terres, ces arbres, ce blé et ces champs sont aussi mon gagne-pain et que j'ai appris à les cultiver avec beaucoup de respect et d'amour".

Nous livrons ces déclarations aux pieuses méditations des auteurs du rapport de l'Institut d'éthique sociale. S'ils sont honnêtes, ils admettront que les bonnes intentions ne suffisent pas. Ils savent d'ailleurs, professionnellement, que l'enfer en est pavé. Ils admettront aussi que le droit de propriété, tel qu'il est conçu de nos jours, peut aussi contribuer à rendre notre Terre belle est bonne à habiter pour tous.

M. Mn.

---